

Éducation au diabète

1ere prescription globale de 5 séances max/année civile (de 30 min)

ou

Séances supplémentaire(s) de 5 max/année civile (de 30 min)

**Idem pour les patients anciennement suivis en convention diabète ou par une infirmière relai.
On repart à zéro.**

Education: Pour les années suivantes de 5 séances max/année civile (de 30 min)



Remboursement

DIETETIQUE de max. 2x/année civile (de 30 min)

PODOLOGIE de max. 2x/année civile (de 45 min)

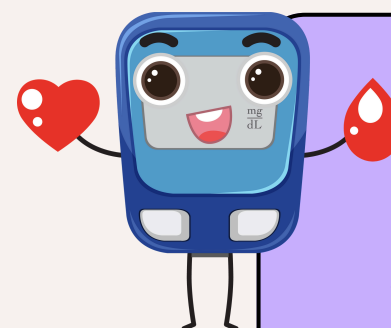
+groupe à risque*: groupe 1 groupe 2a groupe 2b groupe 3

- groupe 1: perte de sensibilité au pied, à condition que cela soit prouvé par un monofilament 10g
- groupe 2a: légère malformation orthopédiques telles que proéminences métatarsiennes accompagnées de cals minimaux et/ou orteils en marteau ou en faucille souple et/ou hallux valgus limité <30°
- groupe 2b: malformation orthopédique sévères
- groupe 3: troubles vasculaires ou anciennes plaies au pied ou amputation ou Charcot.



AIDE-MÉMOIRE

ENSEMBLE DES PRESCRIPTIONS DANS LE CADRE D'UN TRAJET DE SOINS DIABÈTE DE TYPE 2

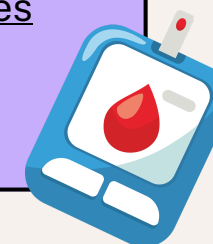


Matériel d'autogestion

Glucomètre: 1x/3ans
Tigettes et lancettes: 3x50
tigettes/6mois + 100 lancettes/6mois

Pour les patients sous injections
d'insuline ou d'incrétino-mimétiques

Utiliser un ordonnance



Certains médicaments sans faire de demande auprès du médecin-conseil

La mention "TDS" ou "trajet de soins diabète" doit être indiquée sur la prescription médicale

Plus de renseignements sur le site
<https://www.inami.fgov.be/>

